

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS441

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« recueillent »,

les mots :

« ont recueilli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec la rédaction qui prévaut dans l'ensemble des dispositions du code du travail en matière de représentativité.